PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

ELECTRO BANQUE

Société anonyme au capital de 106 005 120 €.
Siège social : 3, avenue Octave Gréard, 75007 Paris.
Siège administratif : 11-13, rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris.
562 064 287 R.C.S. Paris.

Documents comptables annuels approuvés par l'assemblée générale du 17 mai 2011.

I. - Bilan au 31 décembre 2010.

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/10	Notes	31/12/09
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	395	(1)	471
Effets publics et valeurs assimilées	-		-
Créances sur les établissements de crédit	41 848	(1)	20 296
Opérations avec la clientèle	490 989	(2)	382 872
Obligations et autres titres à revenu fixe	169 221	(3)	370 925
Actions et autres titres à revenu variable	57 005	(3)	64
Participations et autres titres détenus à long terme	-		-
Parts dans les entreprises liées	-		-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-		-
Location simple	-		-
Immobilisations incorporelles	5	(4)	68
Immobilisations corporelles	110	(5)	46
Capital souscrit non versé	-		-
Actions propres	-		-
Autres actifs	721	(6)	1 438
Comptes de régularisation	1 163	(7)	503
Total de l'actif	761 457		776 683

Hors bilan	31/12/10		31/12/09
Engagements donnés :			
Engagements de financement	29 774	(17)	50 003
Engagements de garantie	593 121	(17)	580 801
Engagements sur titres	-		-
Opérations à terme en devises	25 044	(20)	39 825
Engagements sur instruments financiers à terme	64 856	(19)	123 261

Passif	31/12/10	Notes	31/12/09
Banques centrales, comptes courants postaux	-		-

Dettes envers les établissements de crédit	1	(9)	8
Opérations avec la clientèle	64 068	(10)	70 159
Dettes représentées par un titre	-		-
Autres passifs	257	(11)	9
Comptes de régularisation	5 003	(12)	11 223
Provisions	1 588	(13)	1 248
Dettes subordonnées	-		-
Fonds pour risques bancaires généraux	14 641	(14)	14 645
Capitaux propres hors FRBG :	675 899	(15)	679 391
Capital souscrit	106 005		106 005
Primes d'émission	434 878		434 878
Réserves	117 665		117 665
Ecarts de réévaluation	-		-
Provisions réglementées	-		-
Report à nouveau	8 123		7 647
Résultat de l'exercice	9 228		13 196
Total du passif	761 457		776 683

Hors bilan	31/12/10	Notes	31/12/09
Engagements reçus :			
Engagements de financement	-		-
Engagements de garantie	238 115	(18)	239 905
Engagements sur titres	-		-
Opérations à terme en devises	171 070	(20)	144 211

II. - Comptes de résultat au 31 décembre 2010.

(En milliers d'euros.)

	31/12/10	Notes	31/12/09
Intérêts et produits assimilés	23 787	(22)	27 216
Intérêts et charges assimilées	7 329	(23)	8 998
Produits sur opérations de crédit-bail	-		-
Charges sur opérations de crédit-bail	-		-
Produits sur opérations de location simple	-		-
Charges sur opérations de location simple	-		-
Revenus des titres à revenu variable	1	(24)	1
Commissions (Produits)	1 266	(25)	2 088
Commissions (Charges)	22	(26)	29
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3	(27)	35
Gains ou pertes sur opération des portefeuilles de placement et assimilés	1	(27)	3 399
Autres produits d'exploitation bancaire	184	(28)	25
Autres charges d'exploitation bancaire	138	(28)	21
Produit net bancaire	17 753		23 716
Charges générales d'exploitation	3 423	(29)	4 157
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	121	(29)	317

Résultat brut d'exploitation	14 209		19 242
Coût du risque	-196	(30)	-39
Résultat d'exploitation	14 013		19 203
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-5		41
Résultat courant avant impôt	14 008		19 244
Résultat exceptionnel	31	(31)	59
Impôt sur les bénéfices	4 815	(32)	6 115
Dotations/Reprises de fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées	4		8
Résultat net	9 228		13 196

III. - Affectation du résultat.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 telle qu'elle lui est proposée par le conseil d'administration et décide en conséquence, l'affectation suivante :

Report à nouveau antérieur	8 122 508,23 €
Résultat de l'exercice	9 228 408,28 €
Bénéfice distribuable	17 350 916,51 €
Dividende statutaire de 0,50 €	5 300 256,00 €
Dividende complémentaire de 0,35 €	3 710 179,20 €
Report à nouveau	8 340 481,31 €
Total bénéfice distribuable	17 350 916,51 €

Le dividende total pour les 10 600 512 actions, ressort à 9 010 435,20 €, soit 0,85 € par action.

Le dividende sera mis en paiement le 18 mai 2011 et donnera droit à un abattement de 40 % prévu à l'article 158, paragraphe 3 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes distribués et les impôts déjà payés au Trésor au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende unitaire	Distribution aux actionnaires	Revenus éligibles à l'abattement	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) (1)
2007	10 600 512	1,72 €	18 232 880,64 €	oui	-
2008	10 600 512	1,50 €	15 900 768,00 €	oui	-
2009	10 600 512	1,20 €	12 720 614,40 €	oui	-

(1) Sous réserve de l'application des règles du régime de l'intégration fiscale.

IV. - Notes annexes aux comptes.

Principes comptables.

1. Généralités.

Les comptes individuels d'Electro Banque sont établis selon les dispositions applicables aux banques dans le respect des principes comptables généralement admis en France. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises.

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de sa maison mère Alcatel Lucent.

2. Changement de méthode comptable.

Electro Banque n'a procédé à aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2010.

3. Principe de séparation des exercices.

Les opérations sont généralement comptabilisées en respectant le principe de la séparation des exercices. Font exception certains produits et certaines charges enregistrés lors de leur encaissement ou de leur paiement. Il s'agit en particulier des revenus des actions et de certaines commissions qui ont un caractère de produits ou de charges définitifs lors de la réalisation des opérations.

4. Conversion des comptes en devises et opérations de change.

Les résultats sur opération de change sont déterminés conformément au règlement CRBF n° 89-01 modifié.

Les créances, dettes et engagements hors bilan libellés en devises sont évalués en euros au cours de change de la clôture de l'exercice.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en monnaies étrangères sont convertis au cours effectif de cession et d'achat de ces monnaies.

Les pertes ou profits de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés à la clôture de l'exercice et comptabilisés en compte de résultat, qu'ils concernent des opérations au comptant ou à terme. Les reports ou déports constatés lors de la conclusion de contrats de change à terme sont pris en compte de résultat, *prorata temporis*.

5. Créances et engagements par signature.

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle intègrent les crédits consentis initialement par Electro Banque ainsi que les crédits acquis sur le marché secondaire.

Les créances initialement consenties sont portées au bilan pour le montant nominal ; les intérêts, calculés au taux facial, sont portés en compte de résultat *prorata temporis* ; les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement lors de la réalisation des opérations.

Les créances acquises sur le marché secondaire font l'objet d'un enregistrement au bilan pour leur valeur d'acquisition. Les revenus, calculés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de garantie ou de financement qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les encours de créances sont identifiés en encours sains, en encours restructurés, en encours douteux ou en encours douteux compromis.

Les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

- Créances restructurées : Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières qui amènent Electro Banque à modifier les caractéristiques initiales des créances, afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances ;

- Créances douteuses : Ce sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales),

- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques qui permettent de conclure à l'existence d'un risque avéré, indépendamment de l'existence de tout impayé,

- s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle. Le classement pour une contrepartie donnée des encours sains en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie ;

- Créances douteuses compromises : Ce sont des créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations à hauteur des pertes probables. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Ces dépréciations sont présentées dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.

Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés pour la part non garantie et présentés nets de dépréciations dans le produit net bancaire. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne font l'objet d'un réescompte qu'à hauteur des intérêts garantis. Dès lors qu'un risque net de garantie sur une créance individuelle apparaît irrémédiablement irrécouvrable, l'actif sort du bilan par la contrepartie d'un compte de perte. Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en « Coût du risque ». Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie des créances concernées.

Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

6. Portefeuille-titres.

Conformément au règlement CRBF n° 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, la banque classe l'ensemble des titres détenus suivant :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;

- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation qui sont les suivantes :

- Titres de transaction : Ce sont les titres qui sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition coupons courus inclus et frais exclus. Ils font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché à chaque arrêté comptable, la différence étant portée au compte de résultat. Sur l'exercice 2010, la banque n'a pas porté de titres de transaction ;

- Titres de placement : Ce sont les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres :

- Actions et autres titres à revenu variable : Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres négociés sur un marché actif, celle-ci est déterminée en fonction du cours le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation du portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat lors de leur encaissement,

- Obligations et autres titres à revenu fixe : Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition sont individualisés dans des comptes de créances rattachées. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés à ces titres sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres négociés sur un marché actif, des cours les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées ;

- Titres d'investissement : Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Electro Banque dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres, sauf s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Sur l'exercice 2010, la banque n'a pas porté de titres d'investissement ;

- Titres de l'activité de portefeuille : Il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en tirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Sur l'exercice 2010, la banque n'a pas porté de titres de l'activité de portefeuille.

7. Titres de participation.

Il s'agit, d'une part, des titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'Electro Banque et, d'autre part, des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés sous forme de titres par le groupe Alcatel Lucent dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage déterminée selon une approche reposant sur la combinaison de différents critères, notamment : l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué, l'évolution des cours de bourse pour les sociétés cotées ou les relations spécifiques pouvant exister entre la banque et le groupe Alcatel Lucent et chacune des sociétés concernées.

Sur l'exercice 2010, la banque n'a pas porté de titres de participation.

8. Immobilisations corporelles et incorporelles.

Electro Banque applique le règlement du CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement du CRC n°2004-06 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs. A ce titre, la banque applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants de la manière suivante :

Composants	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement

Logiciel	Linéaire	1 an
Mobilier	Linéaire	10 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 ans

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet de dépréciation.

9. Dettes et engagements par signature.

Les dettes, ventilées selon leur nature, sont portées au bilan pour le montant nominal ; les intérêts sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à l'exhaustivité des garanties reçues, à l'exception des hypothèques et des garanties reçues sur les intérêts courus des contrats non échus.

10. Dettes représentées par un titre.

Les dettes représentées par un titre, ventilées suivant la nature du support, sont portées au bilan pour le montant nominal ; les intérêts sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Sur l'exercice 2010, la banque n'a pas émis de dettes représentées par un titre.

11. Opérations sur instruments financiers à terme.

Les contrats sont comptabilisés suivant le règlement CRBF n° 90-15 modifié. Ils portent sur des opérations d'échanges de taux ou de devises, utilisées à titre de couverture, et sont affectés dès l'origine à des éléments clairement identifiés.

Les montants perçus et payés par la banque lors des opérations sur instruments financiers à terme figurent :

- s'il s'agit d'intérêts, dans les postes "Intérêts et produits ou charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit" ou "Intérêts et produits ou charges assimilés sur opérations avec la clientèle" ;

- s'il s'agit d'autres sommes perçues ou payées, dans le poste "Solde en bénéfice ou en perte sur opérations des instruments financiers".

Ces montants sont comptabilisés en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts.

12. Provisions.

Les provisions sont déterminées conformément au règlement CRC n° 2000-06 qui définit ces éléments comme des passifs dont les échéances ou les montants ne sont pas fixés de façon précise et qui résultent d'obligations à l'égard de tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie équivalente attendue.

13. Fonds pour risques bancaires généraux.

Conformément au règlement CRBF n° 90-02 modifié et à l'instruction n° 90-01 de la Commission Bancaire concernant les fonds propres des établissements de crédit, la banque a isolé, dans une rubrique spécifique intitulée "Fonds pour risques bancaires généraux", les provisions répondant aux critères définis dans les textes ci-dessus.

14. Résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne sont pas rattachés à l'activité ordinaire de la société.

15. Impôts sur les sociétés.

La banque prend en compte l'incidence de la charge d'impôt différé lorsque les règles fiscales conduisent à ne pas imposer des gains latents alors que les pertes couvertes par ces gains sont déduites fiscalement. Depuis le 1er janvier 1992, elle est intégrée fiscalement à Alcatel Lucent.

Note 1. - Créances sur les établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Opérations de trésorerie et interbancaires		
A vue	17 023	17 751

Comptes ordinaires	17 023	17 751
Prêts et comptes au jour le jour	-	-
A terme	25 000	3 012
Prêts et comptes à terme	25 000	3 012
Valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Créances douteuses	-	-
Créances brutes	-	-
Dépréciations (Note 8)	-	-
Garanties	-	-
Créances rattachées	220	4
Total	42 243	20 767

Note 2. - Opérations avec la clientèle (actif).

(En milliers d'euros)	2010	2009
Créances commerciales	198 387	133 428
Autres concours à la clientèle	282 788	240 263
Crédits à l'exportation	32 769	22 582
Crédits de trésorerie	200 604	160 507
Crédits à l'équipement	49 375	56 974
Crédits à l'habitat	-	-
Autres crédits	40	200
Prêts subordonnés	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	4	15
Créances douteuses	-	-
Créances brutes	-	-
Dépréciations (Note 8)	-	-
Garanties	-	-
Créances rattachées	9 810	9 166
Total	490 989	382 872
Groupe Alcatel Lucent	426 334	326 650
Entreprises externes	64 655	56 222
Autres	-	-
Total	490 989	382 872

Note 3. - Titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité portefeuille.

(En milliers d'euros)	2010		2009	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
Titres de transaction	-	-	-	-
Titres de placement	226 005	226 671	370 075	370 679
Titres à revenu fixe	169 000	169 657	370 011	370 615
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et titres à revenu fixe	169 000	169 657	370 011	370 615

Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	169 000	169 657	370 011	370 615
Obligations				
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres à revenu variable	57 005	57 014	64	64
Actions cotées	-	-	-	-
Actions non cotées	64	64	64	64
OPCVM	56 941	56 950	-	-
dont dépréciations (Note 8)	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Créances rattachées	221	221	914	914
Total	226 226	226 892	370 989	371 593
Revenu fixe	169 221	169 878	370 925	371 529
Revenu variable	57 005	57 014	64	64
Total	226 226	226 892	370 989	371 593

Informations complémentaires. - Aucun titre n'a fait l'objet d'un changement de catégorie de portefeuille au cours de l'exercice. Le portefeuille de placement recèle une plus-value latente de 666 k€.

Note 4. - Immobilisations incorporelles.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Valeurs brutes au 1er janvier	3 943	3 781
Acquisitions d'immobilisations	18	162
Cessions, retraits d'immobilisations	-	-
Immobilisations en cours	-	-
Valeurs brutes au 31 décembre	3 961	3 943
Amortissements au 1er janvier	3 875	3 624
Dotations de l'exercice aux amortissements	81	251
Cessions, retraits d'immobilisations	-	-
Amortissements au 31 décembre	3 956	3 875
Valeurs nettes au 31 décembre	5	68
Frais d'établissement	-	-
Autres	5	68
Total	5	68

Au 31/12/2010, aucune immobilisation incorporelle n’a fait l’objet d’une dépréciation.

Note 5. - Immobilisations corporelles.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Valeurs brutes au 1er janvier	924	926
Acquisitions d'immobilisations	109	37
Cessions, retraits d'immobilisations	-710	-39
Immobilisations en cours	-	-
Valeurs brutes au 31 décembre	323	924
Amortissements au 1er janvier	878	851
Dotations de l'exercice aux amortissements	40	66
Cessions, retraits d'immobilisations	-705	-39
Amortissements au 31 décembre	213	878
Valeurs nettes au 31 décembre	110	46
Terrains et constructions	-	-
Autres	110	46
Total	110	46

Au 31/12/2010, aucune immobilisation corporelle n'a fait l'objet d'une dépréciation.

Note 6. - Autres actifs.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Instruments conditionnels achetés	-	-
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	-	-
Comptes de stock et emplois divers	1	4
Débiteurs divers	720	1 434
Total	721	1 438

Note 7. - Comptes de régularisation actifs.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Comptes de recouvrement	-	-
Comptes d'ajustement sur devises et sur opérations de hors bilan	640	232
Pertes à étaler sur contrats de couvertures	-	-
Autres comptes de régularisation	523	271
Charges constatées d'avance	335	47
Produits à recevoir	170	202
Autres	18	22
Total	1 163	503

Note 8. - Dépréciations.

(En milliers d'euros)	2009	Dotations	Reprises	2010
Opérations interbancaires	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-

Opérations sur titres	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Note 9. - Dettes envers les établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Opérations de trésorerie et interbancaires		
A vue	1	8
A terme	-	-
Emprunts et comptes à terme	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total	1	8

Note 10. - Opérations avec la clientèle (passif).

(En milliers d'euros)	2010	2009
Valeurs données en pension	-	-
Clientèle à vue	1 135	1 092
Entreprises	1 135	1 092
Particuliers	-	-
Comptes à régimes spéciaux	-	-
Clientèle à terme	62 912	69 047
Entreprises	62 912	69 047
Particuliers	-	-
Total des dépôts	64 047	70 139
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes rattachées	21	20
Total	64 068	70 159
Groupe Alcatel Lucent	60 509	66 913
Entreprises externes	3 559	3 246
Particuliers	-	-
Total	64 068	70 159

Note 11. - Autres passifs.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Instruments conditionnels vendus	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Créditeurs divers	257	9
Total	257	9

Note 12. - Comptes de régularisation passifs.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Comptes d'encaissement	-	-
Comptes d'ajustement sur opérations en devises et sur opérations de hors bilan	-	-
Autres comptes de régularisation	5 003	11 223
Produits constatés d'avance	178	1 779
Charges à payer	4 375	4 491
Autres	450	4 953
Total	5 003	11 223

Note 13. - Provisions.

(En milliers d'euros)	2009	Dotations	Reprises	2010
Provisions pour risques de contreparties	178	351	-	529
Risques pays	178	351	-	529
Risques sectoriels télécommunications	-	-	-	-
Risques sectoriels croisière	-	-	-	-
Autres risques	-	-	-	-
Dont engagements de garantie	-	-	-	-
Provisions pour impôts différés	1 070	-	-11	1 059
Provision pour risques et charges diverses	-	-	-	-
Total	1 248	351	-11	1 588

Aucune provision reprise n'a fait l'objet d'une utilisation.

Note 14. - Fonds pour risques bancaires généraux.

(En milliers d'euros)	2009	Dotations	Reprises	2010
Fonds pour risques bancaires généraux	14 645	-	-4	14 641

Note 15. - Variation des capitaux propres hors FRBG.

(En milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31 décembre 2009	106 005	434 878	10 601	107 064	7 647	13 196	679 391
Dividendes versés en 2010						-12 720	-12 720
Affectation du résultat 2009					476	-476	-
Résultat net 2010						9 228	9 228
Solde au 31 décembre 2010	106 005	434 878	10 601	107 064	8 123	9 228	675 899

Note 16. - Répartition des emplois et des ressources selon la durée restant à courir.

(En milliers d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emplois	582 825	50 659	60 441	8 528	702 453
Créances sur les établissements de crédit	42 243	-	-	-	42 243
Créances sur la clientèle	446 361	25 659	10 441	8 528	490 989

Obligations et titres à revenu fixe	94 221	25 000	50 000	-	169 221
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	94 221	25 000	50 000	-	169 221
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Ressources	45 021	13 213	3 102	2 733	64 069
Dettes envers les établissements de crédit	1	-	-	-	1
Opérations avec la clientèle	45 020	13 213	3 102	2 733	64 068
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-

Note 17. - Engagements donnés.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Engagements de financement	29 774	50 003
En faveur d'établissements de crédit	-	-
En faveur de la clientèle	29 774	50 003
Groupe Alcatel Lucent	-	-
Autres	29 774	50 003
Engagements de garantie	593 121	580 801
D'ordre d'établissement de crédit	-	-
D'ordre de la clientèle	593 121	580 801
Groupe Alcatel Lucent	429 134	326 856
Clients douteux	-	-
Autres	163 987	253 945

Note 18. - Engagements reçus.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Engagements de financement	-	-
Reçus d'établissements de crédit	-	-
Reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	238 115	239 905
Reçus d'établissement de crédit	2 413	2 933
Reçus de la clientèle	235 702	236 972
Groupe Alcatel Lucent	214 978	211 235
Autres	20 724	25 737

Note 19. - Encours des instruments financiers à terme sur marchés de gré à gré.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Contrats d'échange de taux d'intérêts	64 856	123 261
Contrats à terme de taux d'intérêts		
Achat	-	-
Vente	-	-
Options de taux d'intérêts		
Achat	-	-

Vente	-	-
Options de change		
Achat	-	-
Vente	-	-
Options sur actions		
Achat	-	-
Vente	-	-
Total	64 856	123 261

Ces engagements ne concernent que des opérations de micro-couverture inhérentes soit à des opérations avec la clientèle, soit à nos propres opérations.

La juste valeur des instruments dérivés de taux, négative de 5 132 k€, est obtenue en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs certains ou estimés avec les paramètres de marché observés au 31 décembre 2010 et ne fait pas l'objet d'une comptabilisation.

Note 20. - Encours des opérations à terme en devises.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Achat à terme de devises contre euros		
Banque	25 044	39 825
Client	-	-
Vente à terme de devises contre euros		
Banque	171 070	73 641
Client	-	70 570
Total	196 114	184 036

Ces engagements ne concernent que des opérations de micro-couverture de change inhérentes soit à des opérations avec la clientèle, soit à nos propres opérations.

La juste valeur des instruments dérivés de change, positive de 590 k€, est obtenue en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs certains ou estimés avec les paramètres de marché observés au 31 décembre 2010 et ne fait pas l'objet d'une comptabilisation.

Note 21. - Risque de contrepartie sur produits dérivés.

(En milliers d'euros)	2010	2009	2010	2009	2010	2009
	Montant des contrats	Montant des contrats	Notionnel pondéré	Notionnel pondéré	Risques pondérés	Risques pondérés
1. Administrations centrales						
Contrats sur taux d'intérêt	-	10 514	-	158	-	-
Contrats sur taux de change	-	-	-	-	-	-
2. Etablissements bancaires						
Contrats sur taux d'intérêt						
Durée <= 1an	-	48 520	-	-	-	-
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	15 481	7 252	232	109	46	22
Contrats sur taux de change						
Durée <= 1 an	196 114	113 466	2 435	726	487	145
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	-	-	-	-	-	-
3. Clientèle						
Contrats sur taux d'intérêt						

Durée <= 1an	-	-	-	-	-	-
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	49 375	56 975	741	855	371	428
Contrats sur taux de change						
Durée <= 1an	-	70 570	-	1 264	-	632
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	-	-	-	-	-	-
Total	260 970	307 297	3 408	3 112	904	1 227

Le notionnel pondéré est calculé selon la méthode de l'évaluation au prix de marché : coût de remplacement et risque potentiel futur.

Note 22. - Intérêts et produits assimilés.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Intérêts et produits assimilées sur		
Opérations avec les établissements de crédit	754	1 333
Opérations avec la clientèle	18 006	19 005
Obligations et titres à revenu fixe	5 027	6 878
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Total	23 787	27 216

Décomposition des intérêts et charges assimilées par zone géographique de nationalité des contreparties :	2010	2009
France	73%	78%
Europe	18%	14%
Amériques	5%	5%
Autres	4%	3%

Note 23. - Intérêts et charges assimilées.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Intérêts et charges assimilées sur		
Opérations avec les établissements de crédit	2 262	3 003
Opérations avec la clientèle	5 067	5 995
Obligations et titres à revenu fixe	-	-
Charges sur dettes subordonnées	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
Total	7 329	8 998

Décomposition des intérêts et charges assimilées par zone géographique de nationalité des contreparties :	2010	2009
France	83%	66%
Europe	13%	22%
Amériques	4%	3%
Autres	0%	9%

Note 24. - Revenus des titres à revenu variable.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Titres de placement	1	1
Actions	1	1
Autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation et titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Total	1	1

Note 25. - Commissions reçues.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Produits de commissions sur		
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	8	-
Opérations sur titres	-	-
Prestations de services financiers	1 258	2 088
Total	1 266	2 088

Le poste "Prestations de services financiers" enregistre essentiellement la redevance perçue au titre de la gestion de la trésorerie centrale et internationale du groupe Alcatel Lucent.

La baisse de 39% du montant de cette prestation a pour origine la contraction des charges telles que décrites dans la note 29.

Note 26. - Commissions payées.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Charges de commissions sur		
Opérations avec les établissements de crédit	10	9
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	-	-
Prestations de services financiers	12	20
Total	22	29

Note 27. - Gains ou pertes sur opérations de portefeuille.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3	35
Opérations sur titres de transaction	-	-
Opérations de change	3	35
Opérations sur instruments financiers	-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés	1	3 399
Plus-values	1	3 399
Moins-values	-	-
Dépréciations	-	-

Note 28. - Autres résultats d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Autres produits d'exploitation bancaire	184	25
Promotion immobilière	-	-
Opérations faites en commun	-	-
Refacturation	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	-	1
Produits divers	184	24
Autres charges d'exploitation bancaire	138	21
Promotion immobilière	-	-
Opérations faites en commun	-	-
Refacturation	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	-	-
Charges diverses	138	21

Note 29. - Frais généraux.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Charges générales d'exploitation	-3 423	-4 157
Charges de personnel	-1 668	-1 887
Autres frais administratifs	-1 755	-2 270
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-121	-317
Amortissements	-121	-317
Dépréciations	-	-
Total	-3 544	-4 474

Le poste "Charges de personnel" enregistre le montant des salaires et charges sociales refacturés par Alcatel-Lucent International du fait de la mise à disposition du personnel au service de la banque.

La baisse du montant des charges d'exploitation se répartit pour 11,6 % en une baisse des charges de personnel et pour 27,4 % en une baisse des frais administratifs et des amortissements.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2010 n'est pas communiqué dans les annexes aux comptes sociaux. En revanche, ces informations non auditées figurent dans la section 12.2 du document de référence établi au niveau du groupe consolidé et sont accessibles sur le site internet www.alcatel-lucent.com.

Note 30. - Coût du risque.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Risques pays	-351	-151
Risques sectoriels télécommunications	-	-
Autres risques	-	-
Créances douteuses	-	-
Résultats sur créances	155	112
Total	-196	-39

Le poste "Résultats sur créances" est intégralement composé de récupérations sur créances amorties sur des exercices antérieurs.

Note 31. - Résultat exceptionnel.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Charges exceptionnelles		
Régularisation de TVA	31	-5
Produits exceptionnels		
Indemnisations sur G.I.E.	-	64
Total	31	59

Note 32. - Impôt sur les bénéfices.

(En milliers d'euros)	2010	2009
Impôt courant	-4 810	-6 649
Impôt différé	-5	533
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	-	1
Total	-4 815	-6 115

Sur l'exercice 2010, l'intégration fiscale n'a pas eu d'impact sur l'impôt comptabilisé.

Note 33. - Effectif moyen opérationnel.

	2010	2009
Cadres	12	14
Techniciens des métiers de la banque	1	1
Effectif total	13	15

L'effectif moyen correspond à l'ensemble du personnel mis à disposition au service de la banque.

Note 34. - Rémunérations et autres engagements envers les membres des organes d'administration et de direction.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes perçues de la banque par les membres du conseil d'administration s'élève à 21 437,50 € correspondant au montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration. Aucune rémunération n'est versée par la banque aux dirigeants effectifs de l'établissement.

Note 35. – Evénements postérieurs à la date de clôture.

Aucun événement majeur n'est intervenu entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2010 et le 17 mars 2011, date d'arrêté des comptes.

V. - Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Electro Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. - Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations. -En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des dépréciations et provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques, ainsi que par des provisions générales sectorielles et géographiques. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. - Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 2 mai 2011

Les commissaires aux comptes :

Deloitte & Associés	Ernst & Young et Autres
Brigitte Drême	Olivier Drion

VI. - Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège administratif de la société.

1103306